

Contribution de la commune de Ceyzériat

Transmise par Monsieur Jean-Yves Flochon, Maire de Ceyzériat

Deux fuseaux ont été présentés, l'un par l'ouest reprenant la configuration de l'actuel pipeline de gaz, et l'autre par l'est, à proximité du barreau autoroutier. Si cette option devait être choisie par le maître d'ouvrage, elle impacterait dès lors obligatoirement la commune de Ceyzériat.

Après discussion, le Conseil municipal a fait part de ses très fortes réserves, pour ne pas dire son opposition sur ce projet et ses éventuelles conséquences sur notre environnement. Nous re prenons ci-dessous les principales observations formulées à l'appui de notre position :

- **1/ Nous soulignons que notre commune est déjà fortement impactée :** En quelques décennies, la commune de Ceyzériat a vu les surfaces boisées dont elle est propriétaire mise à mal à la fois par l'autoroute A 40 et à la fois par la réalisation de l'aérodrome de Bourg-Ceyzériat. Il est bon de rappeler que cette ponction environnementale sur notre forêt représente déjà à ce jour quelque 120 hectares.
Et par ailleurs, la commune supporte déjà plusieurs ouvrages d'infrastructures perturbant : l'autoroute précitée, la ligne de voie ferrée et le pipeline d'hydrocarbure, qui permet par ailleurs d'avoir une certaine connaissance de la portée des nuisances, obligations et contraintes liées à ce type d'équipement (périmètres non constructibles, déboisement, contraintes pour les activités situées à proximité, ...)
- **2 / Nous redoutons les conséquences irréversibles sur l'environnement :**
 - Pour les zones boisées : c'est à coup sûr une nouvelle entaille qui sera réalisée dans la forêt communale, dans un secteur qui reste aussi sous la menace du projet de contournement ferroviaire de Bourg-en-Bresse.
 - Pour les zones humides : cet ouvrage représente une menace pour les espaces naturels situés au sud de la zone d'activité de Domagne, secteur où la société de chasse entretient notamment un petit ensemble de bassins, emblèmes de cette zone humide, connue pour sa faune et sa flore diversifiées.
- **3/ Nous craignons en troisième lieu un impact sur les activités existantes ou à venir**
Si la bordure de l'autoroute est éloignée des zones habitées, elle se situe à proximité des zones d'activités économiques de la Teppe et des Plans. Hors il est avéré que la proximité d'une canalisation de gaz peut générer des contraintes à même de compromettre l'implantation de certaines activités, ou tout au moins de générer des contreparties en terme d'investissements prohibitives pour la collectivité. Dans l'état actuel du dossier, rien ne vient garantir ces activités.
- **4/ Nous insistons sur la menace que ce projet fait peser sur un emplacement réservé :**
Dans sa dernière rédaction, le PLU de Ceyzériat a créé un emplacement réservé, dans l'hypothèse où l'aménagement d'une station d'épuration s'avérerait nécessaire pour le traitement des eaux usées de Ceyzériat et de Revonnas. Ce qui semblait être une hypothèse dite d'école voici quelques années, pourrait se transformer en projet à moyen terme en raison d'une part de l'évolution des coûts liés à l'utilisation de la

station de Bourg-en-Bresse, d'autre part des investissements inhérents à l'entretien de la canalisation d'acheminement de ces eaux usées et enfin de la progression des volumes à traiter, consécutifs aux augmentations de population et des activités économiques.

Pour l'ensemble des ces raisons, la commune de Ceyzériat, relayée par l'intercommunalité de la Vallière, pour ses compétences économiques et en matière d'assainissement, prend clairement position contre cette nouvelle implantation sur son territoire.